

## Syndicat Intercommunal

### MARE et LIBRON

Arrondissement de BÉZIERS

Département de L'HÉRAULT

- Élus en exercice : 32
- Élus présents : 20
- Élus représentés : 05
- Nombre de votants : 25
- Votes POUR : 24
- Votes CONTRE : 0
- Abstention : 01
- Convocation : 04/03/2025

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

**Séance du 12/03/2025**

*L'an deux mille vingt-cinq, le 12 mars, à 9 heures, le Comité Syndical s'est réuni à St-Gervais sur Mare, sous la présidence Monsieur Jean-Luc FALIP.*

Délibération N°D250312-07

**Étaient présents :** MARCHI J-C., BOSC A., SAUR S., ALLIES M., CHABBERT J, ROQUE T., COMBES M., HERNANDEZ J., VIGEANT P., ROMERO J., BIES C., SIMO-CAZENAVE J.P., SALVAIRE M., VON HEES J., SAUTEREL A.L., LERMET S., MATHIEU H., GACHES M., SAUVY P., FALIP J-L.

**Excusés :** COSTE C., ALLIES J-P (a donné procuration à ALLIES M.), BOUCHE P., GALTIER D., CROS R. (a donné procuration à VIGEANT P.), BOULOUIS S., ARIBAUD E., BORDES R. (a donné procuration à SIMO-CAZENAVE J.P.), SAUTEREL S. (a donné procuration à SAUTEREL A.L.), MADALLE J., DEROTHE M. (a donné procuration à MATHIEU H.), BOLTZ J-C.

**Secrétaire de séance :** Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE

### **Objet : Débat sur le rapport d'orientation budgétaire 2025 du budget ASSAINISSEMENT.**

Le Président informe les membres du Comité syndical qu'ils sont invités à tenir un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), afin de discuter des orientations budgétaires du prochain budget primitif (par renvoi de l'article L 5711-1 à l'article L 5211-36 du CGCT pour les syndicats mixtes fermés).

Un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette doit être présenté à l'organe délibérant dans les deux mois qui précèdent le vote du budget. Il a pour but de présenter la collectivité, de débattre sur les grandes orientations qui vont préfigurer les priorités du budget primitif, d'informer les élus sur la situation financière de la collectivité, notamment la dette, et sur les perspectives budgétaires, de présenter les actions mises en œuvre.

Ce rapport donne lieu à un débat. Il sera pris acte du débat d'orientation budgétaire par une délibération spécifique de l'assemblée délibérante (conformément aux articles L 2312-1 et L 3312- 1 du CGCT), qui fera l'objet d'un vote. Le rapport sera transmis au représentant de l'Etat en sus de la délibération.

Après délibération, le Comité syndical prend acte du débat sur le rapport d'orientation budgétaire.

Pour extrait conforme,

**Le Président,  
Jean-Luc FALIP**



Envoyé en préfecture le 13/03/2025

Reçu en préfecture le 13/03/2025

Publié le



ID : 034-200068617-20250312-D250312\_07-DE

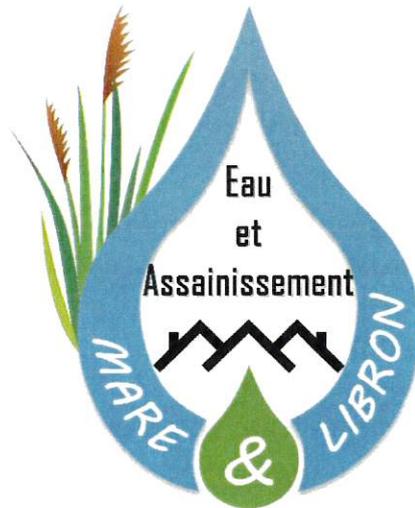
*Fait et délibéré à Saint Gervais sur Mare, les jours, mois et an susdits.*

*Ont signés au registre tous les membres présents.*

*Le Président :*

*-Certifie sous sa responsabilité le caractère exutoire de cet acte,*

*-Informe qu'en vertu du décret n°83.1025 du 29/11/1983 concernant les relations entre l'administration et les usagers (art. 9 du 03/12/1983) modifiant le décret 65.25 du 11/01/1965 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative (Art.1-A16), la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.*



# SYNDICAT INTERCOMMUNAL MARE ET LIBRON

## RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

2025

## SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

## CONTEXTE

Le Comité syndical est invité à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), afin de discuter des orientations budgétaires du prochain budget primitif (par renvoi de l'article L 5711-1 à l'article L 5211-36 du CGCT pour les syndicats mixtes fermés).

Un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette, doit être présenté à l'organe délibérant dans les deux mois qui précèdent le vote du budget. Il a pour but :

- de présenter la collectivité,
- de débattre sur les grandes orientations qui vont préfigurer les priorités du budget primitif,
- d'informer les élus sur la situation financière de la collectivité, notamment la dette, et sur les perspectives budgétaires,
- de présenter les actions mises en œuvre.

Il sera pris acte du débat d'orientation budgétaire par une délibération spécifique de l'assemblée délibérante (conformément aux articles L 2312-1 et L 3312-1 du CGCT), qui fera l'objet d'un vote.

Le rapport sera transmis au représentant de l'Etat en sus de la délibération.

### LE SYNDICAT :

Le Syndicat Intercommunal Mare et Libron est un syndicat mixte fermé, au sens de l'article L 5711-1 du CGCT (Arrêté Préfectoral du 30 janvier 2018) composé :

- de la Communauté de Communes Les Avant-Monts par représentation-substitution pour les communes de Autignac, Cabrerolles, Caussiniojols, Faugères, Laurens, Magalas, Roquessels, Saint-Nazaire de Ladarez,
- des communes de Castanet-le-Haut, Graissessac, La Tour sur Orb, Le Pradal, Rosis, Saint-Etienne d'Estrechoux, Saint-Geniès de Varensal, Saint-Gervais sur Mare.

Ce Syndicat est issu d'une fusion entre le Syndicat d'adduction d'eau de la Vallée de la Mare et le Syndicat de la Rive Gauche de l'Orb (arrêté préfectoral du 21 novembre 2016).

Le siège social du Syndicat est situé à Saint-Gervais sur Mare. L'effectif du personnel est constitué de 11 agents en 2024 (dont un agent technique à temps non complet, 1/35<sup>ème</sup>, pour l'entretien des locaux du siège).

### SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

Le Syndicat Intercommunal Mare et Libron a la compétence assainissement collectif à la carte depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018. En 2018, neuf communes ont décidé de lui transférer leur compétence assainissement collectif et cinq en 2019. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, La Commune de La Tour sur Orb a également transféré sa compétence assainissement collectif au Syndicat.

Il exerce sa compétence dans le domaine de la collecte, le transport et la dépollution des eaux usées des quinze communes. Il assure lui-même la gestion de tous ces services pour douze communes et le suivi d'une délégation de service public (DSP) sur les trois autres communes.

- Communes gérées en régie :

- CASTANET LE HAUT
- CAUSSINIOJOULS
- FAUGERES
- GRAISSESSAC
- LE PRADAL
- ROSIS
- ROQUESSELS
- SAINT ETIENNE D'ESTRECHOUX
- SAINT GENIES DE VARENSAL
- SAINT GERVAIS SUR MARE
- SAINT NAZAIRE DE LADAREZ
- LA TOUR SUR ORB

- Communes gérées en délégation de service public (un contrat de délégation de service public, relatif à la gestion du service public d'assainissement collectif, pour une durée de 6 ans, du 01/01/2023 au 31/12/2028 a été signé avec la société SAUR) :

- AUTIGNAC
- LAURENS
- MAGALAS

## **Réforme des redevances de l'Agence de l'Eau : effective à partir de 2025**

Entérinée par la loi de finances 2024 et entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2025, la réforme des redevances des agences de l'eau vise d'une part à valoriser les efforts des collectivités pour rendre performants leurs systèmes d'épuration et leurs réseaux d'eau potable, et d'autre part à rééquilibrer les contributions entre les usagers tout en incitant à une utilisation plus responsable de la ressource.

### **Ce qui est supprimé**

- Les redevances de pollution domestique et de modernisation des réseaux de collecte.
- La prime pour épuration versée aux collectivités.

### **Ce qui est nouveau**

- Redevance consommation eau potable.

Toute personne abonnée au service d'eau potable (hormis les élevages sous certaines conditions) est assujettie à la redevance sur la consommation d'eau potable, calculée sur la base du volume facturé en eau potable.

- Redevances de performance (eau potable et assainissement).

Les collectivités payent aux agences des redevances de performance. Elles en refacturent le montant sous forme de contre-valeur auprès des abonnés bénéficiant du service.

### **Ce qui est maintenu**

- Redevance prélèvement sur la ressource en eau.

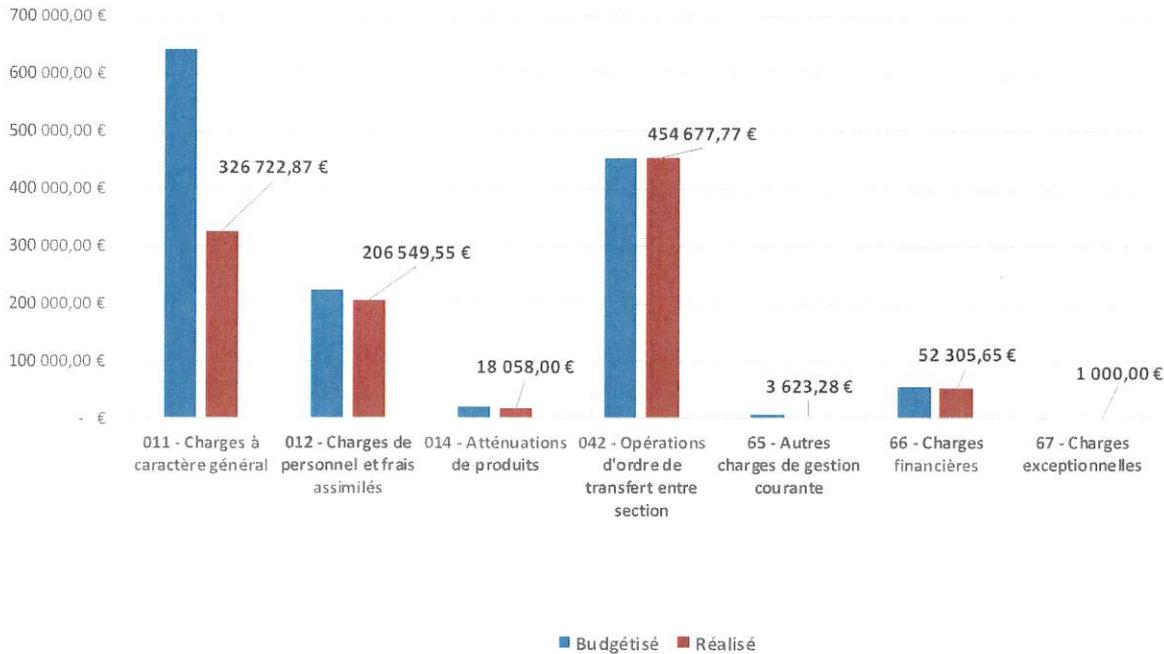
Toute personne qui prélève de l'eau dans le milieu naturel est assujettie à une redevance pour prélèvement sur la ressource en eau. Cette redevance est répercutée sur l'abonné via sa facture d'eau au prorata du volume d'eau distribué.



# FINANCES - RETROSPECTIVE 2024

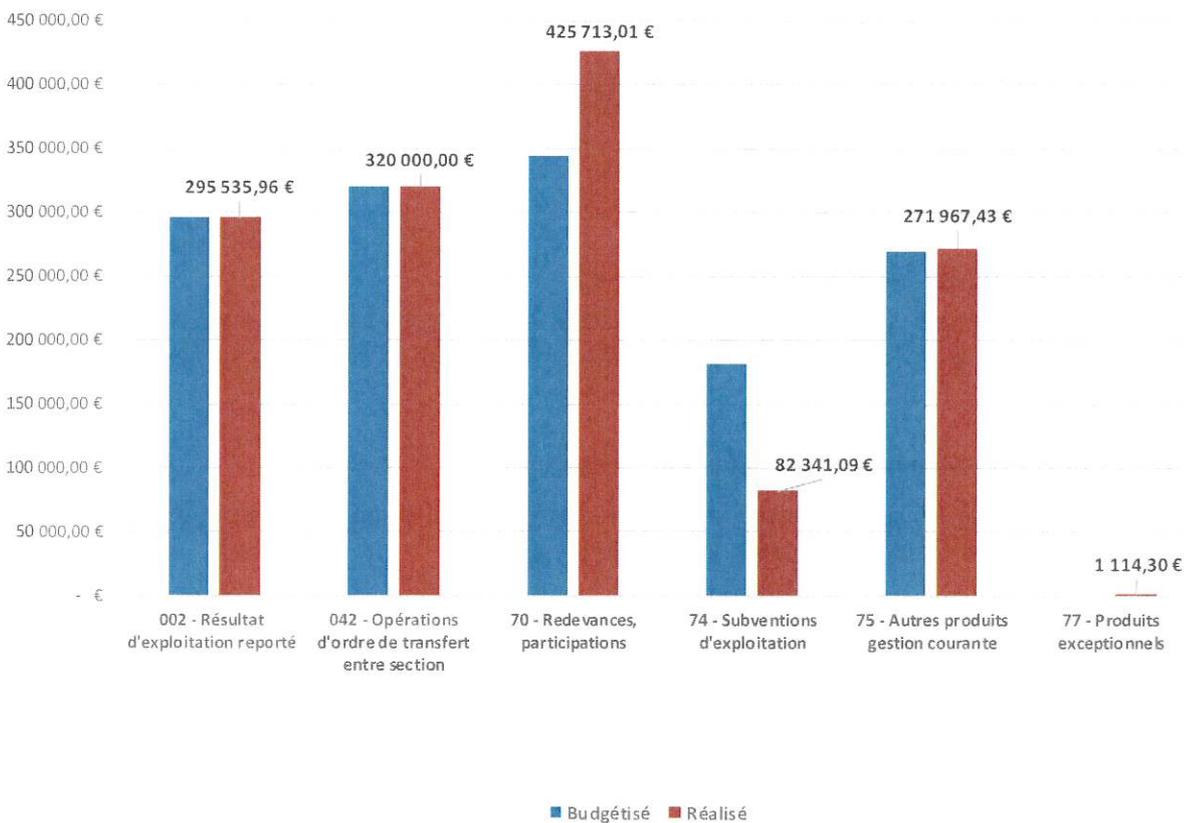
## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES FONCTIONNEMENT : 1 062 937,12 €



## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES FONCTIONNEMENT : 1 396 671,19 €

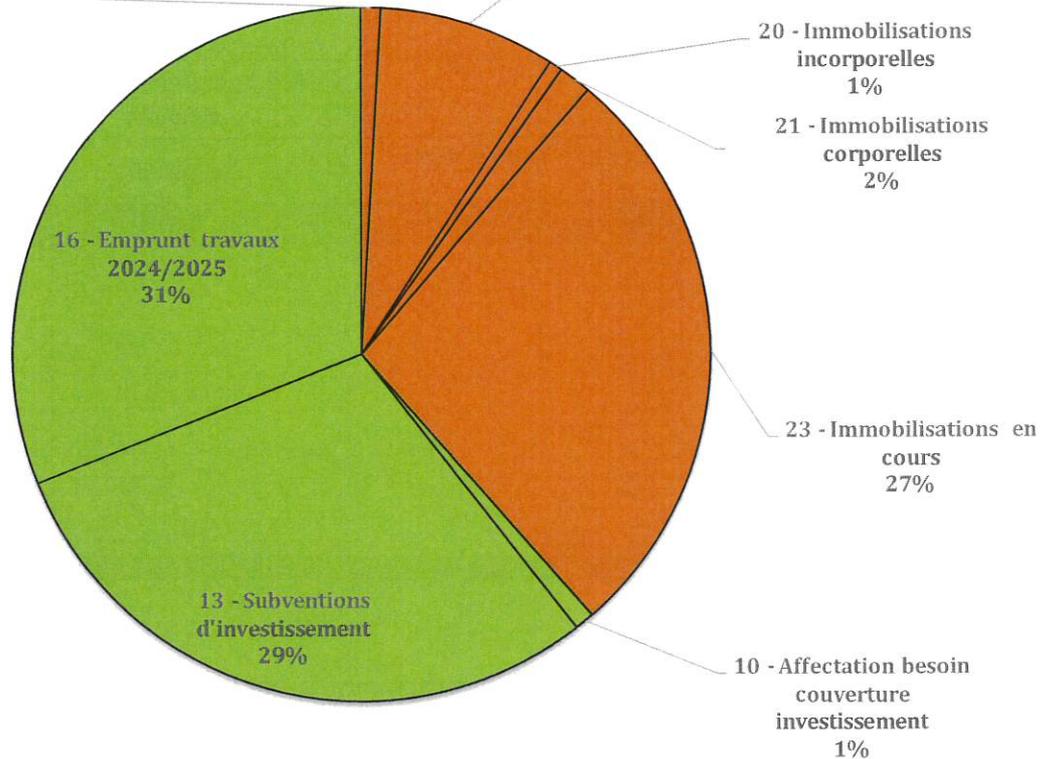


**INVESTISSEMENT**

**DEPENSES ET RECETTES INVESTISSEMENT 2024**

001 - Résultat d'investissement reporté  
1%

16 - Emprunts et dettes assimilées ...



Opérations	DEPENSES		RECETTES						Total subventions perçues en 2024
	Budget 2024	réalisé	Subvention Département		Subvention Agence Eau		Subvention Etat		
	Budget 2024	réalisé	Budget 2024	réalisé	Budget 2024	réalisé	Budget 2024	réalisé	
Réalisation STEP Les Nières St Gervais	500 000,00 €	101 158,08 €	150 000,00 €	30 000,00 €	205 211,00 €	102 605,00 €			132 605,00 €
Travaux réseau rue Gambetta Graissessac	400 000,00 €	18 532,64 €	120 000,00 €		200 000,00 €				
Débitmètre Faugères, pompes St Gervais et Graissessac	22 500,00 €	8 070,20 €							
Travaux STEP Magalas	17 000,00 €	5 956,00 €							
Etude raccordement hameau cours Rosis	20 000,00 €	5 000,00 €							
Etude raccordement hameau Compeyre Rosis	20 000,00 €	2 225,53 €							
Etude PR gare Magalas	16 000,00 €								
Potence PR Autignac	2 500,00 €	2 279,00 €							
Ordinateur	3 000,00 €	1 652,00 €							
Renouvellement réseau Laurens Tr 1	0,00 €	0,00 €	24 832,00 €	24 832,00 €	52 335,00 €	52 335,00 €			77 167,00 €
Réalisation STEP Ginestet Castanet le Haut	424 000,00 €	0,00 €	127 200,00 €		212 000,00 €				
Renouvellement réseau Laurens Tr 2	461 000,00 €	322 782,90 €	117 800,00 €	94 240,00 €	228 217,00 €	171 162,00 €			265 402,00 €
Achat terrain	2 000,00 €								
Création regard visite Rongas St Gervais	0,00 €	6 520,00 €							
Réseaux et micro station La Gineste Rosis	50 000,00 €								
	1 938 000,00 €	474 176,35 €	539 832,00 €	149 072,00 €	897 763,00 €	326 102,00 €	0,00 €	0,00 €	475 174,00 €

en attente subventions



TRAVAUX NON SUBVENTIONNÉS ET TERMINÉS EN 2024

Libellé	Montant financé par le syndicat
Reprise réseau chemin camp de l'aire Tourrel Rosis	11 798.50 €
<b>TOTAL</b>	<b>11 798.50 €</b>

PROGRAMMES DE TRAVAUX SUBVENTIONNÉS EN COURS D'EXECUTION SUR L'EXERCICE 2024

Les travaux ci-dessous sont aidés, selon les programmes, par l'Etat (DETR), l'Agence de l'Eau RMC et le Département de l'Hérault.

Libellé	Montant engagé au 31/12/2024	Subvention accordée	% de subvention accordée	Subvention encaissée au 31/12/2024	% encaissé
Réalisation STEP Les Nières St-Gervais sur Mare	500 000 €	355 211 €	71.04 %	132 605 €	37.33 %
Renouvellement réseau Laurens – tranche 2	461 000 €	346 017 €	75 %	265 402 €	76.70 %

**RESULTAT COMPTE ADMINISTRATIF 2024**

**SECTION FONCTIONNEMENT**

**SECTION INVESTISSEMENT**

Recettes	+ 1 101 135.83 €	Recettes	+ 1 465 548.19 €
Dépenses	- 1 062 937.12 €	Dépenses	- 947 607.84 €
Résultat exercice	+ 38 198.71 €		+ 517 940.35 €
Excédent reporté	+ 295 535.96 €	Déficit reporté	- 14 693.80 €
<hr/>			
TOTAL	+ 333 734.67 €		+ 503 246.55 €

**EXCEDENT DE CLOTURE**  **+ 836 981.22 €**

**Restes à réaliser :**

Recettes investissement : + 295 606 €

Dépenses investissement : - 552 000 €

**Solde : - 256 394 €**

**EXCEDENT DEDUCTION FAITE DES RESTES A REALISER : + 580 587.22 €**

## FINANCES – PROSPECTIVE 2025

TARIFICATION DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT POUR 2025

		DSP	
		Année	2025
<b>Régie</b>		Part fixe Syndicat	20,00 €
Année	2025	Part variable Syndicat	1,10 €
Part fixe Syndicat	85,00 €	Part fixe SAUR	25,63 €
Part variable Syndicat	1,46 €	Part variable SAUR	0,84 €
Redevance performance Agence Eau	0,009 €	Redevance performance Agence Eau	0,009 €
TVA	10%	TVA	10%
Total TTC pour 120m <sup>3</sup>	<b>287,41 €</b>	Total TTC pour 120m <sup>3</sup>	<b>307,57 €</b>
Prix m <sup>3</sup> TTC pour une conso de 120 m <sup>3</sup>	2,40 €	Prix m <sup>3</sup> TTC pour une conso de 120 m <sup>3</sup>	2,56 €

## ENCOURS DE LA DETTE

	Descriptif	Dette en capital au 01/01/2025	Annuités 2025/2034											
			2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034		
1	Laurens - quartier cave coopérative	914,42 €	934,13											
2	Laurens - travaux	140 771,26 €	15 263,20	15 263,20	15 263,20	15 263,20	15 263,20	15 263,20	15 263,20	15 263,20	15 263,20	15 263,20	15 263,20	fin 2036
3	Laurens - STEP	56 550,00 €	10 416,90	10 036,26	9 655,62	9 274,98	8 894,34	8 513,70	8 133,06	1 965,86				
4	Graissessac - travaux	29 220,82 €	5 658,52	5 658,52	5 658,52	5 658,52	5 658,52	4 243,70						
5	Graissessac - travaux	12 522,99 €	6 553,04	6 553,01										
6	Graissessac - travaux	49 469,43 €	9 452,22	9 452,22	9 452,22	9 452,22	9 452,22	9 452,22						
7	Magalas - terrains STEP	21 331,36 €	4 912,06	4 912,06	4 912,06	4 912,06	4 912,06							
8	Magalas - STEP	67 850,57 €	11 016,48	11 016,48	11 016,48	11 016,48	11 016,48	11 016,48	11 016,48	2 754,12				
9	Rosis-St Genies Sivu Bouissou - STEP	245 163,36 €	20 506,00	20 505,99	20 505,99	20 506,00	20 505,99	20 506,00	20 506,00	20 505,99	20 505,99	20 505,99	20 506,00	fin 2040
10	Faugères- travaux hameaux	36 144,27 €	6 150,84	6 150,84	6 150,84	6 150,84	6 150,84	6 150,84	1 537,71					
11	St Etienne et Graissessac - travaux	58 549,59 €	6 650,96	6 650,96	6 650,96	6 650,96	6 650,96	6 650,96	6 650,96	6 650,96	6 650,96	6 650,96	6 650,96	fin 2035
12	Le Pradal - travaux	22 000,00 €	2 851,57	2 772,35	2 693,14	2 613,92	2 534,70	2 455,49	2 376,28	2 297,06	2 217,84	2 138,63	2 059,42	fin 2035
13	Castanet le Haut - STEP	54 890,02 €	5 936,32	5 936,32	5 936,32	5 936,32	5 936,32	5 936,32	5 936,32	5 936,32	5 936,32	5 936,32	5 936,32	fin 2035
14	St Gervais sur Mare tx RD 22	73 435,67 €	7 473,00	7 473,00	7 473,00	7 473,00	7 473,00	7 473,00	7 473,00	7 473,00	7 473,00	7 473,00	7 473,00	fin 2038
15	St Gervais sur Mare travaux	5 379,14 €	5 431,48											
16	St Gervais sur Mare travaux	17 456,89 €	4 758,20	4 758,20	4 758,20	3 568,65								
17	La Tour sur Orb - travaux	145 867,75 €	16 988,36	16 988,36	16 988,36	16 988,36	16 988,36	16 988,36	16 988,36	16 988,36	16 988,36	16 988,36	16 988,36	fin 2035
18	La Tour sur Orb - travaux hameau Clairac	56 666,84 €	5 843,70	5 692,70	5 541,70	5 390,70	5 239,71	5 088,71	4 899,96	4 748,96	4 597,96	4 446,96	4 295,96	fin 2041
19	La Tour Orb - travaux	229 916,77 €	18 693,22	18 311,06	18 034,88	17 647,40	17 259,88	16 872,40	16 484,88	16 097,40	15 709,88	15 322,40	14 934,88	fin 2047
20	Emprunt SIML Magalas - Extension STEP	317 057,59 €	28 198,68	28 198,68	28 198,68	28 198,68	28 198,68	28 198,68	28 198,68	28 198,68	28 198,68	28 198,68	28 198,68	fin 2036
21	Emprunt SIML réseau Laurens- STEP Cinesetet et les Nières	487 500,00 €	44 029,38	43 034,38	42 039,38	41 044,38	40 049,38	39 054,38	38 059,38	37 064,38	36 069,38	35 074,38	34 079,38	fin 2044
		<b>2 128 658,74 €</b>	<b>237 718,26</b>	<b>229 364,59</b>	<b>220 929,55</b>	<b>217 746,67</b>	<b>212 184,64</b>	<b>203 864,44</b>	<b>183 524,27</b>	<b>165 944,29</b>	<b>159 611,57</b>	<b>157 998,89</b>		

**ESTIMATION DE L'EVOLUTION DES DEPENSES ET RECETTES PREVISIONNELLES DE FONCTIONNEMENT****Les dépenses**

Suite au transfert de la compétence assainissement collectif de la Commune de La Tour sur Orb, les charges et recettes évaluées seront intégrées dans le budget, ainsi que les excédents budgétaires qui seront transférés par la Commune. L'agent communal de La Tour sur Orb, en charge de l'assainissement, sera mis à disposition auprès du Syndicat, à hauteur de 18 heures hebdomadaire.

Hormis cela, les charges à caractère général ne devraient pas évoluer. Des travaux d'espaces verts et faucardage seront effectués sur les stations d'épuration par un prestataire.

Le montant des charges de personnel sera équilibré (remboursement au budget eau pour les agents rémunérés par celui-ci, 3.5 ETP). La dépense relative au coût des agents mis à disposition par les communes, dans le cadre du transfert de compétence, est directement payée par le budget assainissement.

Les autres postes de dépenses ne devraient pas augmenter.

**Les recettes**

Le résultat d'exploitation reporté est établi à 333 734.67 €.

Les membres du Comité syndical ont décidé d'augmenter, en 2025, le prix du m3 (part variable), ainsi que la part fixe, pour les communes en régie et celles en délégation de service public, afin d'augmenter les recettes nécessaires au fonctionnement du service et pour tendre vers une harmonisation des tarifs sur les deux secteurs.

**Le schéma directeur assainissement collectif**

Pour rappel, l'élaboration du schéma directeur (prévu sur 3 exercices de 2022 à 2024), d'un montant de 510 639 €, est subventionné à hauteur de 80%. Le solde des subventions, si toutes les prestations sont réalisées, devrait être recouvert en 2025.

**Schéma directeur EU**

Dépenses	Budget 2022	Réalisé 2022	Budget 2023	Réalisé 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	Budget 2025	TOTAL
<b>TOTAL EU</b>	<b>148 405,00 €</b>	<b>20 740,00 €</b>	<b>273 746,00 €</b>	<b>128 165,99 €</b>	<b>361 733,01 €</b>	<b>121 766,91 €</b>	<b>239 966,10 €</b>	<b>510 639,00 €</b>
		4,06%		25,10%		23,85%	46,99%	100,00%
Subventions	Budget 2022	Réalisé 2022	Budget 2023	Réalisé 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	Budget 2025	TOTAL
CD 34 30%								
153 200,00 €	- €	15 320,00 €	73 000,00 €	- €	107 200,00 €	65 031,00 €	72 849,00 €	153 200,00 €
AGENCE EAU 50 %								
255 319,00 €	- €	127 659,00 €			63 800,00 €	- €	127 660,00 €	255 319,00 €
408 519,00 €	- €	142 979,00 €	73 000,00 €	- €	171 000,00 €	65 031,00 €	200 509,00 €	408 519,00 €

## PREVISION DES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les travaux d'investissement programmés pour 2024/2025 (tableau annexé) sont en cours de réalisation, ou vont démarrer en 2025 (selon les accords de subventionnement). Le reste à charge du Syndicat est financé par un emprunt d'un montant de 500 000 €, sur une durée de 20 ans, qui a été souscrit en 2024.

Investissement Budget 2025	dépenses	SUBVENTION	SUBVENTION	SUBVENTION	Subventions accordées
		DEPARTEMENT	AGENCE EAU	ETAT	
		recettes	recettes	recettes	
Réalisation STEP Les Nières St Gervais	400 000,00 €	120 000,00 €	102 606,00 €		71% en cours
Travaux réseau rue Gambetta Graissessac	804 000,00 €	241 200,00 €	273 420,00 €	208 980,00 €	90% demandés
Réalisation STEP Ginestet Castanet le Haut	424 000,00 €	127 200,00 €	212 000,00 €		80% demandés
Renouvellement réseau Laurens Tr 2	110 000,00 €	23 000,00 €	50 000,00 €		75% attente DGD
	<b>1 738 000,00 €</b>				
		<b>1 358 406,00 €</b>			

en attente accord subventions

Le tableau présenté ci-dessous concerne les investissements à finir en 2025, ainsi que des études de travaux sur la partie régie.

Prévision investissement Budget 2025	dépenses	SUBVENTION	SUBVENTION	SUBVENTION
		DEPARTEMENT	AGENCE EAU	ETAT
		recettes	recettes	recettes
Matériel	10 000,00 €			
Travaux divers	20 000,00 €			
Etude raccordement hameau Compeyre Rosis	10 000,00 €			
Achat terrain	2 000,00 €			
Réseaux et micro station La Gineste Rosis	67 860,00 €	47 502,00 €	6 786,00 €	
	<b>109 860,00 €</b>			
		<b>54 288,00 €</b>		